

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 02 février 2017 à 17h30  
*Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS*

### Présents :

MM. Paul ADAM, Jean-Claude BALL, Mme Isabelle DOLLINGER, MM. Jean-Denis ENDERLIN, André ERBS, Alain FUCHS, Daniel GAUPP, Dominique GERLING, Christian GLIECH, Rémy GOTTRI, René GRAD, Mme Anne GUILLIER, MM. Joël HERZOG, Roger ISEL, Michel LOM, Mme Pascale LUDWIG, M. Pierre MAMMOSSER, Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Chantal MULLER, MM. Jean MULLER, Jean-Lucien NETZER, Claude RAU, Mme Marie-Louise ROTH, MM. Christophe SCHARRENBERGER, Philippe SPECHT, Robert STAUDENMAIER, Claude STURNI, Claude URBAN, Bertrand WAHL, Hubert WALTER, Pierrot WINKEL.

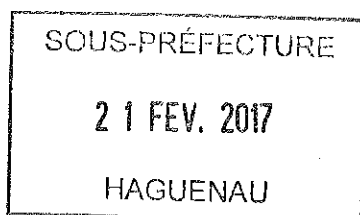
### Absents excusés :

MM. Jean DILLINGER (pouvoir à M. STAUDENMAIER), Fernand FEIG (pouvoir à Mme GUILLIER), Raymond GRESS (pouvoir à M. NETZER), Jean-Marie HAAS (pouvoir à M. BALL), Patrice HILT (pouvoir à M. WALTER), Mme Dorothee KRIEGER (pouvoir à M. ENDERLIN), MM. Patrick SCHOTT (pouvoir à M. ADAM), Serge STRAPPAZON (pouvoir à M. WAHL), Mme Coralie TIJOU (pouvoir à M. RAU), M. Étienne VOLLMAR (pouvoir à M. SPECHT).

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 5 points donnant lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 15 décembre 2016
3. Approbation du compte de gestion 2016
4. Approbation du compte administratif 2016
5. Adoption du budget primitif 2017
6. Calendrier prévisionnel pour 2017
7. Débat autour des démarches de projets SCoT/Pays/PETR en Alsace du Nord





Séance du jeudi 02 février 2017 à 17h30  
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

**Délibération n° 2017-I-01 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

---

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Comité syndical désigne son secrétaire de séance.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, M. STURNI propose la candidature de Mme Christiane MUCKENSTURM.

**DECISION**

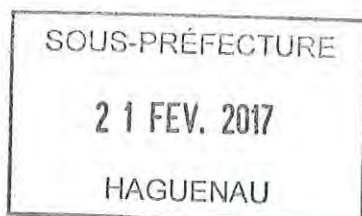
LE COMITE SYNDICAL,

*Sur la proposition du Président,*

*À l'unanimité,*

Désigne Mme Christiane MUCKENSTURM comme secrétaire.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.



Affiché au siège syndical le 21/02/2017  
Envoyé en Sous-préfecture le 21/02/2017  
Enregistré en Sous-préfecture le 21/02/2017

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Claude STURNI



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 02 février 2017 à 17h30  
*Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS*

### Présents :

MM. Paul ADAM, Jean-Claude BALL, Mme Isabelle DOLLINGER, MM. Jean-Denis ENDERLIN, André ERBS, Alain FUCHS, Daniel GAUPP, Dominique GERLING, Christian GLIECH, Rémy GOTTRI, René GRAD, Mme Anne GUILLIER, MM. Joël HERZOG, Roger ISEL, Michel LOM, Mme Pascale LUDWIG, M. Pierre MAMMOSSER, Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Chantal MULLER, MM. Jean MULLER, Jean-Lucien NETZER, Claude RAU, Mme Marie-Louise ROTH, MM. Christophe SCHARRENBARGER, Philippe SPECHT, Robert STAUDENMAIER, Claude STURNI, Claude URBAN, Bertrand WAHL, Hubert WALTER, Pierrot WINKEL.

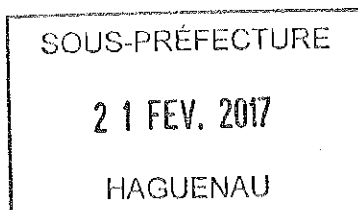
### Absents excusés :

MM. Jean DILLINGER (pouvoir à M. STAUDENMAIER), Fernand FEIG (pouvoir à Mme GUILLIER), Raymond GRESS (pouvoir à M. NETZER), Jean-Marie HAAS (pouvoir à M. BALL), Patrice HILT (pouvoir à M. WALTER), Mme Dorothée KRIEGER (pouvoir à M. ENDERLIN), MM. Patrick SCHOTT (pouvoir à M. ADAM), Serge STRAPPAZON (pouvoir à M. WAHL), Mme Coralie TIJOU (pouvoir à M. RAU), M. Étienne VOLLMAR (pouvoir à M. SPECHT).

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 5 points donnant lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 15 décembre 2016
3. Approbation du compte de gestion 2016
4. Approbation du compte administratif 2016
5. Adoption du budget primitif 2017
6. Calendrier prévisionnel pour 2017
7. Débat autour des démarches de projets SCOT/Pays/PETR en Alsace du Nord





Séance du jeudi 02 février 2017 à 17h30  
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

**Délibération n° 2017-I-02 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE  
SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2016**

---

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016 a été transmis  
préalablement au présent comité syndical.

**DECISION**

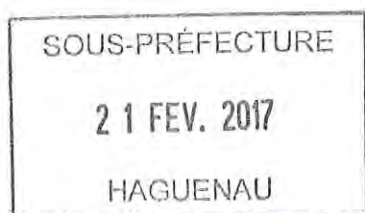
LE COMITE SYNDICAL,

*Sur la proposition du Président,*

*À l'unanimité,*

Adopte le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.



Affiché au siège syndical le 21/02/2017  
Envoyé en Sous-préfecture le 21/02/2017  
Enregistré en Sous-préfecture le 21/02/2017

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Claude STURNI



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 02 février 2017 à 17h30  
*Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS*

### Présents :

MM. Paul ADAM, Jean-Claude BALL, Mme Isabelle DOLLINGER, MM. Jean-Denis ENDERLIN, André ERBS, Alain FUCHS, Daniel GAUPP, Dominique GERLING, Christian GLIECH, Rémy GOTTRI, René GRAD, Mme Anne GUILLIER, MM. Joël HERZOG, Roger ISEL, Michel LOM, Mme Pascale LUDWIG, M. Pierre MAMMOSSER, Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Chantal MULLER, MM. Jean MULLER, Jean-Lucien NETZER, Claude RAU, Mme Marie-Louise ROTH, MM. Christophe SCHARRENBERGER, Philippe SPECHT, Robert STAUDENMAIER, Claude STURNI, Claude URBAN, Bertrand WAHL, Hubert WALTER, Pierrot WINKEL.

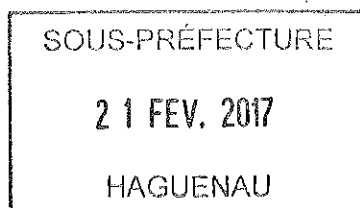
### Absents excusés :

MM. Jean DILLINGER (pouvoir à M. STAUDENMAIER), Fernand FEIG (pouvoir à Mme GUILLIER), Raymond GRESS (pouvoir à M. NETZER), Jean-Marie HAAS (pouvoir à M. BALL), Patrice HILT (pouvoir à M. WALTER), Mme Dorothee KRIEGER (pouvoir à M. ENDERLIN), MM. Patrick SCHOTT (pouvoir à M. ADAM), Serge STRAPPAZON (pouvoir à M. WAHL), Mme Coralie TIJOU (pouvoir à M. RAU), M. Étienne VOLLMAR (pouvoir à M. SPECHT).

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 5 points donnant lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 15 décembre 2016
3. Approbation du compte de gestion 2016
4. Approbation du compte administratif 2016
5. Adoption du budget primitif 2017
6. Calendrier prévisionnel pour 2017
7. Débat autour des démarches de projets SCOT/Pays/PETR en Alsace du Nord





PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 02 février 2017 à 17h30  
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

**Délibération n° 2017-I-03 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016**

---

Le receveur du syndicat mixte du SCoTAN a établi le compte de gestion de l'exercice 2016 qui retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par le syndicat au cours de l'exercice 2016. Ce compte correspond en tous points au compte administratif établi par le syndicat mixte et qu'il sera proposé d'adopter ensuite. Il fait apparaître les résultats suivants :

Résultats de l'exercice	excédent	déficit
fonctionnement		9 994,66 €
investissement	80 333,82 €	
<b>solde global</b>	<b>70 339,16 €</b>	

En intégrant les résultats de l'exercice 2015, les résultats globaux se présentent comme suit :

Résultats globaux au 31.12.2016	excédent	déficit
Fonctionnement	26 391,28 €	
Investissement	86 511,88 €	
<b>solde global</b>	<b>112 903,16 €</b>	

**DECISION**

LE COMITE SYNDICAL,

*Sur la proposition du Président,*

*Vu le compte de gestion établi par M. Pascal CLAUSS, trésorier du syndicat mixte, au titre de l'exercice comptable 2016,*

*Vu le budget primitif adopté durant cet exercice,*

Séance du jeudi 02 février 2017 à 17h30 - Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

Délibération n° 2017-I-03 : Approbation du compte de gestion 2016 (suite)

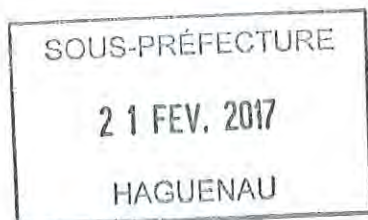
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au titre de l'exercice comptable 2016, admet les résultats de gestion 2016 suivants :

- déficit de fonctionnement de clôture : - 9 994,66 euros
- excédent d'investissement de clôture : 80 333,82 euros
- excédent global de clôture (*total des sections*) : 70 339,16 euros

ainsi que les résultats globaux au 31 décembre 2016 suivants :

- excédent global de fonctionnement : 26 391,28 euros
- excédent global d'investissement : 86 511,88 euros
- excédent global : 112 903,16 euros


Déclare que le compte de gestion dressé par le trésorier du syndicat mixte pour l'exercice 2016 n'appelle aucune observation ni réserve.



Affiché au siège syndical le 21/02/2017  
Envoyé en Sous-préfecture le 21/02/2017  
Enregistré en Sous-préfecture le 21/02/2017

Pour ampliation,

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Claude STURNI





## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 02 février 2017 à 17h30  
*Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS*

### Présents :

MM. Paul ADAM, Jean-Claude BALL, Mme Isabelle DOLLINGER, MM. Jean-Denis ENDERLIN, André ERBS, Alain FUCHS, Daniel GAUPP, Dominique GERLING, Christian GLIECH, Rémy GOTTRI, René GRAD, Mme Anne GUILLIER, MM. Joël HERZOG, Roger ISEL, Michel LOM, Mme Pascale LUDWIG, M. Pierre MAMMOSSER, Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Chantal MULLER, MM. Jean MULLER, Jean-Lucien NETZER, Claude RAU, Mme Marie-Louise ROTH, MM. Christophe SCHARRENBERGER, Philippe SPECHT, Robert STAUDENMAIER, Claude STURNI, Claude URBAN, Bertrand WAHL, Hubert WALTER, Pierrot WINKEL.

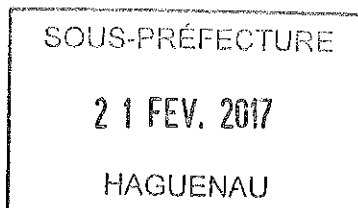
### Absents excusés :

MM. Jean DILLINGER (pouvoir à M. STAUDENMAIER), Fernand FEIG (pouvoir à Mme GUILLIER), Raymond GRESS (pouvoir à M. NETZER), Jean-Marie HAAS (pouvoir à M. BALL), Patrice HILT (pouvoir à M. WALTER), Mme Dorothee KRIEGER (pouvoir à M. ENDERLIN), MM. Patrick SCHOTT (pouvoir à M. ADAM), Serge STRAPPAZON (pouvoir à M. WAHL), Mme Coralie TIJOU (pouvoir à M. RAU), M. Étienne VOLLMAR (pouvoir à M. SPECHT).

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 5 points donnant lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 15 décembre 2016
3. Approbation du compte de gestion 2016
4. Approbation du compte administratif 2016
5. Adoption du budget primitif 2017
6. Calendrier prévisionnel pour 2017
7. Débat autour des démarches de projets SCoT/Pays/PETR en Alsace du Nord







Séance du jeudi 02 février 2017 à 17h30  
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

**Délibération n° 2017-I-04 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF  
2016**

---

Le compte administratif présente l'exécution du budget primitif adopté par délibération n° 2016-I-05 du comité syndical en date du 11 février 2016.

Il permet, tant pour la section d'investissement que pour celle de fonctionnement d'arrêter les résultats définitifs à la clôture de l'exercice, qui peuvent faire apparaître soit un excédent, soit un déficit.

Résultat de l'exercice 2016	<i>investissement</i>	<i>fonctionnement</i>
déficit		9 994,66 €
excédent	80 333,82 €	

**a. Section de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement (225 025,68 €) :

- les contributions syndicales des collectivités membres (203 169,20 €) ont représenté 90 % des recettes ;
- la subvention accordée au titre de la mise en œuvre du SCoTAN par la Région Grand Est (20 000,00 €) ;
- les atténuations de charges (1 856,48 €) constituant le solde.

Les dépenses de fonctionnement (235 020,34 €) :

- les charges à caractère général (44 917,65 €) représentent 19 % des dépenses ;
- les charges de personnel et frais assimilés (101 114,64 €) représentent 43 % des dépenses ;
- la subvention de fonctionnement versée à l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS) au titre du « programme de travail partenarial » pour le suivi et la mise en œuvre du SCoTAN (40 000,00 €) représentent 17 % des dépenses ;
- la subvention versée à l'ADEAN pour la mission « développement local des énergies renouvelables » (4 125,00 €) ;
- le solde étant représenté par les charges diverses de gestion courante (1 563,37 €) et les amortissements des immobilisations (43 299,68 €).



Séance du jeudi 02 février 2017 à 17h30 - Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

Délibération n° 2017-I-04 : Approbation du compte administratif 2016 (suite)

L'exercice 2016 est clos avec un déficit de fonctionnement de 9 994,66 €.

**b. Section d'investissement**

Les recettes d'investissement (88 369,94 €) :

- les subventions d'investissement de la Région et du Département au titre de la révision du SCoTAN approuvé le 17 décembre 2015 (44 190,89 €) ;
- 43 299,68 € constituent les amortissements des dépenses antérieures d'investissement ;
- le fonds de compensation de la TVA pour les dépenses d'investissement de l'exercice 2014 a représenté 879,37 €.

Les dépenses d'investissement (8 036,12 €) correspondent :

- aux dernières dépenses de révision du SCoTAN (7 541,72 €) ;
- au matériel informatique et bureautique (494,40 €).

L'exercice 2016 est clos avec un excédent d'investissement de 80 333,82 €.

**c. Résultats**

Les résultats de l'exploitation pour l'année 2016 se présentent de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de l'exercice 2016	Chiffres à prendre en compte
fonctionnement	36 385,94	- 9 994,66	26 391,28
investissement	6 178,06	80 333,82	86 511,88

L'excédent d'investissement (86 511,88 €) reste en investissement afin de couvrir, à terme, le besoin de financement de cette section.

L'excédent global de fonctionnement est intégralement affecté à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002 : 26 391,28 €).

Séance du jeudi 02 février 2017 à 17h30 - Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

Délibération n° 2017-I-04 : Approbation du compte administratif 2016 (suite)

**DECISION**

LE COMITE SYNDICAL,

*Sous la présidence et sur la proposition de M. Philippe SPECHT, et en l'absence de M. Claude STURNI,*

*Vu le budget primitif 2016,*

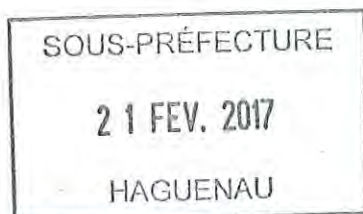
*Constatant l'identité de valeurs avec les indications du compte de gestion, s'agissant des résultats de l'exercice 2016 dont il reconnaît la sincérité,*

Arrête les résultats du compte administratif 2016, dont les éléments principaux se résument comme suit :

- excédent de fonctionnement de clôture : 26 391,28 euros
- excédent d'investissement de clôture : 86 511,88 euros
- excédent global de clôture : 112 903,16 euros

Décide que :

- l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2016, soit 26 391,28 €, constitue l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) ;
- l'excédent d'investissement cumulé au 31 décembre 2016, soit 86 511,88 € constitue l'excédent d'investissement reporté (ligne 001).



Affiché au siège syndical le 21/02/2017  
Envoyé en Sous-préfecture le 21/02/2017  
Enregistré en Sous-préfecture le 21/02/2017

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Claude STURNI



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 02 février 2017 à 17h30  
*Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS*

### Présents :

MM. Paul ADAM, Jean-Claude BALL, Mme Isabelle DOLLINGER, MM. Jean-Denis ENDERLIN, André ERBS, Alain FUCHS, Daniel GAUPP, Dominique GERLING, Christian GLIECH, Rémy GOTTRI, René GRAD, Mme Anne GUILLIER, MM. Joël HERZOG, Roger ISEL, Michel LOM, Mme Pascale LUDWIG, M. Pierre MAMMOSSER, Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Chantal MULLER, MM. Jean MULLER, Jean-Lucien NETZER, Claude RAU, Mme Marie-Louise ROTH, MM. Christophe SCHARRENBERGER, Philippe SPECHT, Robert STAUDENMAIER, Claude STURNI, Claude URBAN, Bertrand WAHL, Hubert WALTER, Pierrot WINKEL.

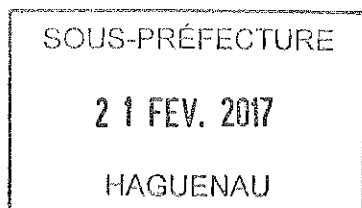
### Absents excusés :

MM. Jean DILLINGER (pouvoir à M. STAUDENMAIER), Fernand FEIG (pouvoir à Mme GUILLIER), Raymond GRESS (pouvoir à M. NETZER), Jean-Marie HAAS (pouvoir à M. BALL), Patrice HILT (pouvoir à M. WALTER), Mme Dorothee KRIEGER (pouvoir à M. ENDERLIN), MM. Patrick SCHOTT (pouvoir à M. ADAM), Serge STRAPPAZON (pouvoir à M. WAHL), Mme Coralie TIJOU (pouvoir à M. RAU), M. Étienne VOLLMAR (pouvoir à M. SPECHT).

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 5 points donnant lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 15 décembre 2016
3. Approbation du compte de gestion 2016
4. Approbation du compte administratif 2016
5. Adoption du budget primitif 2017
6. Calendrier prévisionnel pour 2017
7. Débat autour des démarches de projets SCOT/Pays/PETR en Alsace du Nord





Séance du jeudi 02 février 2017 à 17h30  
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

**Délibération n° 2017-I-05 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017**

---

Tel que cela a été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires le 15 décembre 2016, et après prise en compte des résultats définitifs de l'exercice 2016, le budget primitif pour l'année 2017 a été établi sur la base des éléments suivants :

**a. Fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement prévues s'élèveraient à **277 956,43 euros**, correspondant à :

- ❖ contributions syndicales (1,15 €/hab./an) **204 200,00 €**
- ❖ subventions (mise en œuvre du SCoT) **40 000,00 €**
  - participation de la Région Grand Est 2016 et 2017 **40 000,00 €**
- ❖ Amortissement des dotations d'équipement **7 365,15 €**
- ❖ par ailleurs, les exercices précédents ont permis de dégager un **excédent cumulé de fonctionnement de 26 391,28 €**, qui vient augmenter le total des recettes de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement prévues s'élèveraient à **277 956,43 euros**, correspondant à un total de 231 300,00 euros de dépenses réelles, auquel s'ajoutent les amortissements à hauteur de 31 026,21 euros, ménageant un excédent de 15 630,22 euros qu'il est proposé d'inscrire au titre des « dépenses imprévues » (et permettant ainsi de présenter une section de fonctionnement en « équilibre ») :

- ❖ charges à caractère général **61 300,00 €**
    - achats et variations de stocks (compte 60) **4 500,00 €**
    - services extérieurs (compte 61) **30 650,00 €**
    - autres services extérieurs (compte 62) **26 150,00 €**
  - ❖ charges de personnel et frais assimilés **99 000,00 €**
    - impôts, taxes et versements assimilés (compte 63) **1 250,00 €**
    - charges de personnel (compte 64) **97 750,00 €**
  - ❖ autres charges de gestion courante (compte 65) **71 000,00 €**
  - ❖ dépenses imprévues de fonctionnement (compte 022) **15 630,22 €**
- dépenses d'ordre :
- ❖ dotations aux amortissements et provisions (compte 68) **31 026,21 €**



Séance du jeudi 02 février 2017 à 17h30 - Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

Délibération n° 2017-I-05 : Adoption du budget primitif 2017 (suite)

---

## **b. Investissement**

Les recettes d'investissement correspondent à un total de 122 575,17 €, dont 31 026,21 euros de mouvements d'ordre (amortissements des biens) :

- ❖ dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) 5 037,08 €
- ❖ amortissement des immobilisations (compte 040) 31 026,21 €
- ❖ par ailleurs, les exercices précédents correspondent à un excédent cumulé d'investissement de 86 511,88 € qui vient augmenter le total des recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèveraient à 122 575,17 € correspondant à un total de 110 210,02 euros de dépenses réelles, auquel s'ajoutent les amortissements des dotations à hauteur de 7 365,15 euros, ménageant un excédent de 5 000,00 euros qu'il est proposé d'inscrire au titre des « dépenses imprévues » (permettant ainsi de présenter une section d'investissement en « équilibre ») :

- ❖ frais d'études des documents d'urbanisme (article 202) 106 210,02 €
- ❖ immobilisations corporelles (articles 2183 et 2188) 4 000,00 €
- ❖ dépenses imprévues d'investissement (compte 020) 5 000,00 €
- ❖ amortissement des dotations d'équipement (compte 040) 7 365,15 €

## **c. Effectifs**

Le budget primitif comporte le tableau des effectifs du syndicat mixte. Celui-ci est constitué pour l'année 2017 d'un poste administratif de catégorie A, et d'un poste technique de catégorie A qui sont pourvus par deux agents exerçant leurs fonctions à temps plein.

Séance du jeudi 02 février 2017 à 17h30 - Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

Délibération n° 2017-I-05 : Adoption du budget primitif 2017 (suite)

**DECISION**

LE COMITE SYNDICAL,

*Vu le projet de budget primitif établi par le Président,*

*Sur la proposition du Président,*

*À l'unanimité,*

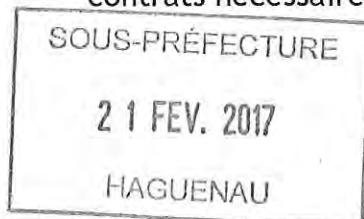
Arrête le budget primitif du syndicat mixte pour l'année 2017, conformément aux documents budgétaires annexés et correspondant aux montants suivants :

- recettes de fonctionnement : .....**277 956,43 euros**
- dépenses de fonctionnement : .....**277 956,43 euros**
- recettes d'investissement : .....**122 575,17 euros**
- dépenses d'investissement : .....**122 575,17 euros**

Approuve l'état des effectifs annexé au budget primitif ;

Fixe à 1,15 euro par habitant la contribution des collectivités membres du syndicat mixte ;


Charge M. le Président de l'exécution du budget, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes, et l'autorise à passer tous actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre.



Affiché au siège syndical le 21/02/2017  
Envoyé en Sous-préfecture le 21/02/2017  
Enregistré en Sous-préfecture le 21/02/2017

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Claude STURNI





## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 02 février 2017 à 17h30  
*Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS*

### Présents :

MM. Paul ADAM, Jean-Claude BALL, Mme Isabelle DOLLINGER, MM. Jean-Denis ENDERLIN, André ERBS, Alain FUCHS, Daniel GAUPP, Dominique GERLING, Christian GLIECH, Rémy GOTTRI, René GRAD, Mme Anne GUILLIER, MM. Joël HERZOG, Roger ISEL, Michel LOM, Mme Pascale LUDWIG, M. Pierre MAMMOSSER, Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Chantal MULLER, MM. Jean MULLER, Jean-Lucien NETZER, Claude RAU, Mme Marie-Louise ROTH, MM. Christophe SCHARRENBERGER, Philippe SPECHT, Robert STAUDENMAIER, Claude STURNI, Claude URBAN, Bertrand WAHL, Hubert WALTER, Pierrot WINKEL.

### Absents excusés :

MM. Jean DILLINGER (pouvoir à M. STAUDENMAIER), Fernand FEIG (pouvoir à Mme GUILLIER), Raymond GRESS (pouvoir à M. NETZER), Jean-Marie HAAS (pouvoir à M. BALL), Patrice HILT (pouvoir à M. WALTER), Mme Dorothee KRIEGER (pouvoir à M. ENDERLIN), MM. Patrick SCHOTT (pouvoir à M. ADAM), Serge STRAPPAZON (pouvoir à M. WAHL), Mme Coralie TIJOU (pouvoir à M. RAU), M. Étienne VOLLMAR (pouvoir à M. SPECHT).

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 5 points donnant lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 15 décembre 2016
3. Approbation du compte de gestion 2016
4. Approbation du compte administratif 2016
5. Adoption du budget primitif 2017
6. Calendrier prévisionnel pour 2017
7. Débat autour des démarches de projets SCoT/Pays/PETR en Alsace du Nord



Séance du jeudi 02 février 2017 à 17h30  
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

## CALENDRIER PREVISIONNEL POUR 2017

---

- **LES COMITES SYNDICAUX :**
  - jeudi 06 juillet 2017 de 18h30 à 20h30 à la Saline de Soultz-sous-Forêts
  - jeudi 07 décembre 2017 de 18h à 20h à la Saline de Soultz-sous-Forêts
  
- **LES BUREAUX SYNDICAUX :**
  - jeudi 09 mars 2017 de 16h à 18h au SCoTAN
  - jeudi 11 mai 2017 de 16h à 18h au SCoTAN
  - jeudi 6 juillet 2017 de 16h à 18h à la Saline de Soultz-sous-Forêts
  - jeudi 07 septembre 2017 de 16h à 18h au SCoTAN
  - jeudi 16 novembre 2017 de 16h à 18h au SCoTAN
  
- **LA MATINEE DU SCoTAN :**
  - samedi 14 octobre 2017 de 8h30 à 12h30 à Walbourg
  
- **LES COMMISSIONS THEMATIQUES DU SCoTAN :**
  - samedi 13 mai 2017 de 09h à 11h en salle 1 du CAIRE à Haguenau  
« Commission transfrontalière »
  - jeudi 08 juin 2017 de 18h à 20h à la Saline de Soultz-sous-Forêts  
« Commission bourgs-centres »
  
- **LES ATELIERS THEMATIQUES DU SCoTAN :**
  - vendredi 30 juin 2017 de 18h à 20h en salle 1 du CAIRE à Haguenau  
« Suivi des dynamiques foncières sur le territoire du SCoTAN »
  
- **SORTIE DE TERRAIN - VISITE D'OPERATIONS DE CONSTRUCTEURS PRIVES :**
  - samedi 04 mars 2017 (prévoir la matinée)



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 02 février 2017 à 17h30  
*Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS*

### Présents :

MM. Paul ADAM, Jean-Claude BALL, Mme Isabelle DOLLINGER, MM. Jean-Denis ENDERLIN, André ERBS, Alain FUCHS, Daniel GAUPP, Dominique GERLING, Christian GLIECH, Rémy GOTTRI, René GRAD, Mme Anne GUILLIER, MM. Joël HERZOG, Roger ISEL, Michel LOM, Mme Pascale LUDWIG, M. Pierre MAMMOSSER, Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Chantal MULLER, MM. Jean MULLER, Jean-Lucien NETZER, Claude RAU, Mme Marie-Louise ROTH, MM. Christophe SCHARRENBERGER, Philippe SPECHT, Robert STAUDENMAIER, Claude STURNI, Claude URBAN, Bertrand WAHL, Hubert WALTER, Pierrot WINKEL.

### Absents excusés :

MM. Jean DILLINGER (pouvoir à M. STAUDENMAIER), Fernand FEIG (pouvoir à Mme GUILLIER), Raymond GRESS (pouvoir à M. NETZER), Jean-Marie HAAS (pouvoir à M. BALL), Patrice HILT (pouvoir à M. WALTER), Mme Dorothee KRIEGER (pouvoir à M. ENDERLIN), MM. Patrick SCHOTT (pouvoir à M. ADAM), Serge STRAPPAZON (pouvoir à M. WAHL), Mme Coralie TIJOU (pouvoir à M. RAU), M. Étienne VOLLMAR (pouvoir à M. SPECHT).

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 5 points donnant lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 15 décembre 2016
3. Approbation du compte de gestion 2016
4. Approbation du compte administratif 2016
5. Adoption du budget primitif 2017
6. Calendrier prévisionnel pour 2017
7. Débat autour des démarches de projets SCoT/Pays/PETR en Alsace du Nord



Séance du jeudi 02 février 2017 à 17h30  
Salle de la Saline - SOULTZ-SOUS-FORETS

## Débat autour des démarches de projets SCoT/Pays/PETR en Alsace du Nord

---

- Philippe SPECHT :** Avant de clôturer cette séance plénière, je souhaiterais échanger sur un enjeu qui concerne l'avenir de l'Alsace du Nord : la création éventuelle d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) sur le périmètre du SCoT de la Bande Rhénane Nord. Sans remettre en cause l'opportunité d'une telle démarche, il me semble essentiel de nous interroger avant tout sur la pertinence du périmètre d'action du futur PETR. Un PETR sur la bande rhénane nord affaiblirait incontestablement les stratégies territoriales portées collectivement jusqu'alors par l'Alsace du Nord.
- Claude STURNI :** Merci d'ouvrir ce débat. Le pays de l'Alsace du Nord couvre les périmètres du SCoT de l'Alsace du Nord et du SCoT de la Bande Rhénane Nord. Pourtant, si la Bande Rhénane Nord forme un périmètre distinct, elle est liée à l'Alsace du Nord à travers ses dynamiques sociales et économiques. Il va sans dire qu'une convergence des périmètres de SCoT faciliterait le portage de la stratégie territoriale globale de l'Alsace du Nord et par là-même l'efficacité de l'action publique du pays.
- Pierre MAMMOSSER :** Le pays est le bras armé de la mise en œuvre du SCoT. Un PETR à compétence exclusive « pays » n'aurait, selon moi, pas de sens sans la vision prospective du SCoT. Il ne s'agit pas de tout réinventer, mais de s'appuyer sur les objectifs globaux qui ont été échafaudés et appropriés politiquement.
- Claude STURNI :** Je rappelle que les PETR ont été créés dans le même temps que la montée en puissance des métropoles. Ils sont nés du souci d'équilibre entre les métropoles et les territoires ruraux. Un PETR à l'échelle de l'Alsace du Nord serait l'occasion d'affirmer la place de cet espace transfrontalier stratégique que constitue notre territoire.
- Jean-Lucien NETZER :** Le PETR pourrait même aller encore plus loin dans son champ d'intervention. La question centrale est de savoir ce que nous voulons faire ensemble, et quelles sont les politiques publiques que nous voulons mettre en œuvre en Alsace du Nord.
- Claude STURNI :** Je le redis, nous avons une carte à jouer qui est celle de notre positionnement stratégique entre la métropole de Strasbourg et la Technologie Region de Karlsruhe, et plus largement encore le pays badois. L'Alsace du Nord porte des enjeux forts dans ses relations avec l'Allemagne, mais il faut admettre que l'efficacité de notre coopération transfrontalière est rendue plus difficile du fait de l'existence d'un périmètre distinct le long de la bande rhénane nord.



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
COMITE SYNDICAL

Séance du Lundi 23 janvier 2006 à 18 heures  
Salle de la Saline – SOULTZ-SOUS-FORETS

Débat autour des démarches de projets SCoT/Pays/PETR en Alsace du Nord  
(suite)

---

- Pascale LUDWIG :** Justement, quelles sont les intentions de la bande rhénane nord en créant son propre PETR ? Sommes-nous toujours en contact avec nos voisins allemands depuis la Matinée du SCoTAN 2015 et quelles sont les avancées ?
- Claude STURNI :** Un groupe de travail politique et technique s'est réuni régulièrement entre janvier et juin 2016 pour faire émerger un plan d'action « mobilités et transports transfrontaliers » et soutenir des projets auprès de programmes de soutien financiers européens. Je rajoute que l'élection de Rémi Bertrand à la présidence du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) EURODISTRICT PAMINA, le 11 janvier dernier, est une chance pour l'Alsace du Nord. Ses convictions et son action iront, j'en suis sûr, dans le sens de notre vision du territoire.
- Hubert WALTER :** Même si les deux SCoT ont des démarches similaires, le contexte de deux périmètres distincts complexifie la prise en compte des réalités territoriales. Les instances supérieures souhaitent ce rapprochement des périmètres de SCoT pour une meilleure articulation des démarches SCoT/Pays.
- Michel LOM :** Il faut à mon sens que le territoire de la bande rhénane nord perçoive mieux l'intérêt d'une structuration élargie pour peser dans nos rapports avec Strasbourg et Karlsruhe.
- Claude STURNI :** Effectivement, c'est sans doute à nous de démontrer l'intérêt que nous avons à nous unir. Comment le Département perçoit-il la création d'un PETR dans la bande rhénane nord ?
- Isabelle DOLLINGER :** Le Conseil départemental prend déjà acte de l'émergence du PETR de Sélestat - Alsace Centrale. Nous sommes pour l'instant en phase d'observation de ces nouvelles dynamiques sur les territoires.